



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Discours de Madame Élisabeth Moreno

Ministre déléguée auprès du Premier ministre
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

| Conférence de presse – Bilan du Grenelle des violences conjugales |

Le 25 novembre 2020

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs, bonjour,

Je vous remercie pour votre présence ce 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Comme le rappelle l'ONU, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue les violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde.

Une société se définit à l'aune des combats qu'elle mène ou qu'elle ne mène pas.

Le 25 novembre 2017, le Président de la République décrétait l'égalité entre les femmes et les hommes « Grande cause du quinquennat ».

Le 25 novembre 2019, à l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Premier ministre annonçait 46 mesures pour lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes. 46 mesures auxquelles s'ajoutaient 10 mesures d'urgence.

Il y a un an, notre pays engageait un véritable combat culturel pour éradiquer les violences faites aux femmes.

Des violences qui brisent des vies ; au sens propre comme au figuré.

Des violences qui sapent les perspectives d'une vie heureuse pour les personnes qui en sont victimes.

Des violences qui sont l'exact contraire de l'ADN de la République dont l'égalité est l'un des ferments et l'un des idéaux.

Des violences face auxquelles notre société n'a pas le droit de détourner le regard.

Il y a un an, le Grenelle des violences conjugales jetait la lumière sur ce sujet trop longtemps resté dans l'ombre.

Il braquait les projecteurs sur un phénomène de société qui était, jusqu'alors, resté enveloppé d'un silence épais, où les victimes restaient invisibles, volontairement ou involontairement, sous emprise, hantées par la peur, la honte ou la culpabilité.

Sous l'impulsion de ma prédécesseure, Marlène SCHIAPPA, et du Gouvernement tout entier, le Grenelle a été le fruit d'un travail inédit de concertation des principaux acteurs concernés :

- Les associations
- Les élus
- Les experts
- Ou encore les victimes et les familles de victimes

Le Grenelle a marqué une ambition et une stratégie interministérielles fortes et ambitieuses.

Sous l'égide du Premier ministre, son lancement avait d'ailleurs réuni 15 ministres, signe de l'engagement total du Gouvernement.

La lutte contre les violences faites aux femmes est un travail résolument collectif qui englobe les ministères :

- De l'Intérieur
- De la Justice
- De la Santé
- De l'Éducation nationale
- Du Logement
- Des Outre-mer
- Du Handicap
- Etc.

Où en sommes-nous depuis le 25 novembre 2019 ?

Qu'avons-nous accompli en un an ?

Dès ma prise de fonction, j'ai souhaité que nous adoptions en la matière une véritable culture du résultat.

Des vies humaines sont en jeu et nous n'avons pas le droit de fléchir ou de ne réussir qu'à moitié.

C'est pourquoi j'ai décidé de réunir toutes les 6 semaines les 11 groupes de travail engagés dans le Grenelle afin de faire des points d'étape réguliers. Je l'ai déjà fait à 3 reprises depuis cet été.

Mon objectif est de veiller rigoureusement à la bonne exécution des 46 mesures du Grenelle.

La culture du résultat, c'est du concret, c'est du pragmatisme. Et c'est du travail en équipe.

Aujourd'hui, sur les 46 mesures issues du Grenelle des violences conjugales, 100% ont été engagés :

- 28 sont effectives, soit 61% ;
- 18 sont en cours de réalisation, soit 39%.

Les 10 mesures d'urgence annoncées par le Premier ministre le 3 septembre 2019 ont toutes été mises en œuvre.

Permettez-moi d'énumérer les mesures que nous avons récemment mises en place.

Je pense notamment aux 1 000 bracelets anti-rapprochement, déployés fin septembre dans 5 juridictions. Nous passerons à 30 juridictions dans quelques jours et ces bracelets seront généralisés dans toute la France d'ici la fin de l'année.

Je pense également aux 17 centres de prise en charge et d'accompagnement des auteurs de violence qui vont voir le jour dès cette année sur tout le territoire national.

3 seront créés en outre-mer : à Cayenne, à Fort-de-France et à Saint-Paul.

Un 2^{ème} appel à projets sera initié début 2021 afin de doubler la couverture territoriale de ce dispositif.

Ces centres proposeront aux auteurs de violences conjugales un accompagnement psychothérapeutique, médical et social afin, par exemple, de traiter les addictions et de favoriser la réinsertion professionnelle.

C'était une revendication des victimes et une demande des associations, que nous sommes heureux de concrétiser.

Et il s'agit là d'une avancée significative et extrêmement concrète dans la prévention du passage à l'acte et de la récidive.

Parmi les mesures en cours de déploiement, je souhaiterais citer plus particulièrement les unités médico-judiciaires qui permettent aux femmes de porter plainte directement à l'hôpital. 30 d'entre elles sont déjà en place. J'ai eu l'occasion d'en visiter et je peux vous dire que ce dispositif fonctionne !

Par ailleurs, nous comptons également créer 1 000 places d'hébergement supplémentaires pour les victimes en 2021. C'est un engagement fort que nous portons avec Emmanuelle WARGON.

2020 est assurément une année particulière.

La crise sanitaire qui s'est abattue sur nous sans prévenir nous contraint à adapter notre vie quotidienne pour se protéger et protéger les autres.

Parce qu'il revient souvent à emprisonner les victimes dans un huis clos avec leurs agresseurs, le confinement est malheureusement propice à une recrudescence des violences intrafamiliales.

Cette crise sanitaire présente dès lors un risque redoublé d'exposition aux violences.

Dans ce contexte, en étroite collaboration avec les associations, les collectivités locales ainsi que le secteur privé, le Gouvernement a été et demeure pleinement mobilisé.

Au-delà des dispositifs existants que vous connaissez déjà, des mesures inédites ont été instaurées lors du 1^{er} confinement :

- Qu'il s'agisse de la mise en place de points d'accueil éphémères dans les supermarchés ou les centres commerciaux pour permettre aux femmes victimes de violences de se signaler et de s'informer
- Du financement exceptionnel de 20 000 nuitées pour mettre les victimes à l'abri en urgence
- De la mise en place du dispositif « alerte pharmacie » qui permet aux victimes de violences intrafamiliales ou aux témoins de ces victimes de se signaler auprès de leurs pharmaciens afin qu'ils prennent attache avec les forces de l'ordre.
- Ou encore de la création d'un numéro d'écoute dédié aux auteurs de violence afin de prévenir le passage à l'acte ou la récidive

Par ailleurs, en raison du caractère exceptionnel de cette période, des moyens financiers supplémentaires ont été alloués aux associations afin qu'elles puissent adapter leurs modes de travail et continuer à venir en aide aux victimes.

Et 500 000 euros ont été consacrés à l'accueil d'urgence des femmes et de leurs enfants.

Au total, ce sont 3 millions d'euros de financements supplémentaires qui ont été débloqués par l'État pour soutenir l'ensemble de ces dispositifs pendant cette période difficile.

La 2^{ème} période de confinement que nous vivons actuellement doit nous mobiliser à nouveau. Notre vigilance et nos efforts ne doivent pas se relâcher. Ils doivent au contraire redoubler.

C'est pourquoi, quelques jours après l'annonce du confinement, j'ai réuni les principales associations des droits des femmes.

Le message que je leur ai passé était le suivant : comme pour le 1^{er} confinement, le Gouvernement est entièrement mobilisé à vos côtés.

D'un point de vue extrêmement concret, nous allons redéployer les mesures qui avaient été mises en place au printemps.

Compte tenu de leur bilan positif, nous avons décidé de maintenir :

- Les points d'information dans les centres commerciaux dont je vous parlais précédemment
- Le dispositif « alerte pharmacie »
- Et la ligne d'écoute à destination des auteurs de violences gérée par la FNACAV est également pérennisée

En plus de la pérennisation de ces dispositifs, nous avons également mis en place tout récemment un partenariat avec l'entreprise Uber qui fournira 2 000 courses gratuites aux femmes victimes de violences à travers le 39 19 jusqu'au 31 mars 2021.

Avec Jean-Baptiste DJEBBARI, nous allons également signer demain matin une charte avec les professionnels du secteur des VTC.

À travers elle, ils s'engagent à mettre en place des actions de formation initiale et continue ainsi que de sensibilisation des chauffeurs et des salariés. Ils mettront à leur disposition des outils pratiques afin de les diffuser à l'ensemble des professionnels.

Pour que les victimes et leur entourage s'emparent de ces dispositifs, nous lançons aujourd'hui une grande campagne d'information qui se décline sur les écrans de télévision et sur les réseaux sociaux.

Des personnalités telles que Karine VIARD, Harry ROSELMACK, Thomas PESQUET, Anne-Claire COUDRAY, Frédéric CHAU et bien d'autres – se sont engagées à nos côtés dans ce combat.

Les médias locaux et nationaux sont également très impliqués. Et je tiens toutes et tous à les remercier très chaleureusement.

À travers cette campagne de sensibilisation qui démarre aujourd'hui, notre objectif est d'amplifier la notoriété des différents dispositifs destinés aux victimes de violences.

Les acteurs de la grande distribution se sont également fortement mobilisés.

Cet engagement se traduit par exemple :

- En faisant figurer le numéro d'appel du 39 19 au dos des tickets de caisse
- Ou en disposant des affichages spécifiques dans les magasins à destination des femmes victimes de violences ainsi qu'à l'ensemble du grand public.

Et cet engagement des grandes surfaces passe aussi par :

- La mise à disposition de lieux d'accueil pour les victimes en partenariat avec les associations locales
- Un soutien financier aux associations d'aide aux victimes grâce à des opérations tels que l'arrondi en caisse ou les « produits-partage »

Je tiens là aussi à les remercier pour leur engagement.

Parce que les victimes de violences se trouvent généralement enfermées avec leurs agresseurs et ne peuvent sortir que pour des raisons d'extrême nécessité, les grandes surfaces – qui sont des lieux de la vie quotidienne – constituent des points de contact hors du domicile qui leur permettent de se signaler ou de s'informer.

Cette mobilisation – extrêmement concrète – est donc précieuse.

À l'instar du 1^{er} confinement, nous apporterons un soutien financier supplémentaire aux associations afin qu'elles puissent continuer à assurer leurs missions.

Par ailleurs, dès l'organisation du confinement, j'ai tenu à veiller à ce qu'aucune attestation de déplacement ne soit nécessaire pour les femmes victimes de violences qui souhaiteraient fuir leur foyer.

Enfin, lors du 1^{er} confinement, le ministère de la Santé a assoupli les délais de 7 à 9 semaines d'aménorrhée pour l'IVG médicamenteuse.

Et il a mis en place des téléconsultations afin de permettre aux femmes d'avoir accès à ce droit en période crise.

Avec le ministre de la Santé, Olivier VERAN, nous avons évidemment décidé de prolonger ces actions.

Mesdames et messieurs,

L'éradication des violences faites aux femmes est un combat immense et de longue haleine.

Qu'une journée lui soit spécialement dédiée au niveau mondial montre l'importance de ce fléau et l'ampleur de la tâche. Une journée ne suffit pas.

Nous avons besoin de toutes et de tous pour qu'un jour, le 25 novembre n'existe plus.

Vous l'aurez compris, le Gouvernement est entièrement mobilisé.

Les associations sont elles aussi au rendez-vous. Les parlementaires effectuent un travail remarquable également. Et des entreprises nous accompagnent aussi dans cette bataille.

Comme je le disais en préambule, la lutte contre les violences faites aux femmes est un combat culturel.

Un combat nécessaire pour éradiquer les violences sexuelles et sexistes à l'égard des femmes et des filles. Des violences qui touchent à leurs vies professionnelles et personnelles.

C'est un enjeu de civilisation.

C'est le chemin nécessaire vers une société plus juste et plus égalitaire.

Il s'agit d'une exigence de tous les instants.

En conclusion, permettez-moi de rappeler les dispositifs opérationnels durant le confinement à destination des femmes victimes de violences :

- En cas de danger immédiat : appelez le 17 ou passer par le 114 par SMS
- Pour un conseil ou une orientation : contactez le 39 19 ou rendez-vous sur la plateforme « Arrêtons Les Violences.gouv.fr »
- L'application App-Elles permet également d'alerter rapidement vos proches
- Et le tchat « Comment on s'aime » est également à votre écoute pour vous orienter

Je vous remercie pour attention.